



# CARSAT

Aides financières – Subvention Prevention TPE



**L'AIDE  
Stop Amiante**  
POUR PROTÉGER VOS  
SALARIÉS DE L'AMIANTE



## SUBVENTION PREVENTION TPE « STOP-AMIANTE »

### Matériels éligibles :

- aspirateur équipé d'un filtre à Très haute Efficacité (THE) doté d'un système de changement de sac en sécurité ;
- dispositif de production et distribution d'air de qualité respirable ;
- masque complet à adduction d'air ou à ventilation assistée type TM3P ;
- unité mobile de décontamination portée, tractée ou autonome. Conforme au guide INRS Ed 6244





L'AIDE  
Stop Amiante

>> POUR PROTÉGER VOS  
SALARIÉS DE L'AMIANTE



## SUBVENTION PREVENTION TPE « STOP-AMIANTE »

### Conditions

- 1-49 salariés, Régime Général
- Secteurs du BTP, du nettoyage et de la maintenance (CTN A, B, C ou I)
- Entreprise certifiées SS3 non-éligibles
- Avoir formé 1/5 salariés en **SS4 par organisme habilité par le réseau**, dont le référent amiante

### Financement

Jusqu'à 40% de l'investissement

Plafonnée à 25 k€

### Site internet de votre CARSAT :

- Etape 1 : Réservation sur la base des devis (+ formulaire de réservation)
- Etape 2 : confirmation par transmission du bon de commande
- Étape 3 : versement de l'aide sur présentation de factures acquittés (+ attestation de formation)

Ensemble des documents (Dossier de réservation, Cahier des charge, Lien vers liste des fournisseurs) sur :

<https://www.ameli.fr/entreprise>

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**